



HAL
open science

Les salarié×e×s agricoles en sociologie : un objet d'étude ignoré, une littérature marginalisée

Germain Bonnel

► To cite this version:

Germain Bonnel. Les salarié×e×s agricoles en sociologie : un objet d'étude ignoré, une littérature marginalisée. Encyclo. Revue de l'école doctorale Sciences des Sociétés ED 624, 2022, 12, pp.177-201. hal-03986262

HAL Id: hal-03986262

<https://hal.science/hal-03986262>

Submitted on 13 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GERMAIN BONNEL*

**LES SALARIÉ·E·S AGRICOLES EN SOCIOLOGIE :
UN OBJET D'ÉTUDE IGNORÉ, UNE LITTÉRATURE MARGINALISÉE**

Dans les années 1950, la sociologie du travail s'est essentiellement institutionnalisée autour du monde industriel¹. Les salariés du monde agricole n'ont pas bénéficié du même intérêt : Henri Mendras, l'un des pères de la sociologie rurale en France, a choisi de s'intéresser à la paysannerie d'après-guerre dans ses premières enquêtes². Il l'a étudiée sans aborder les problématiques relatives à cette main-d'œuvre en agriculture. On peut s'en étonner parce qu'en 1954, les salariés agricoles représentaient 6 % de la population active³. Comme le justifiera l'auteur de *La fin des paysans* dans son autobiographie, les champs de recherches à privilégier ont été attribués aux chercheurs du Centre d'études sociologiques, un laboratoire du Centre national de recherche scientifique (CNRS) par Georges Friedmann entre 1949 et 1951. Alors que les ouvriers étaient étudiés par Alain Touraine, Henri Mendras a été chargé de réaliser une sociologie des « paysans »⁴. C'est ainsi que « la sociologie du travail, qui fut surtout une sociologie ouvrière, a consacré peu de place au travail agricole laissé à la « sociologie rurale »⁵. Les salarié·e·s agricoles auraient également pu faire partie des études portant sur la sociologie des classes populaires, mais cette dernière s'est focalisée sur les ouvriers et sur les employés, laissant l'étude des travailleurs agricoles à la sociologie rurale⁶.

La sociologie rurale des années 1950-1960 analyse le monde rural comme « un milieu [...] fermé sur lui-même dont la figure de "l'exploitation familiale" était l'emblème »⁷. Les salariés ne sont pas du tout pris en compte dans les enquêtes. Ainsi, par exemple, pour Henri Mendras, « la vie quotidienne c'est, avant tout, le travail et donc

* Docteur en sociologie de l'Université de Lille (Laboratoire CeRIES, ULR 3589).

¹ TANGUY (2011).

² MENDRAS (1958).

³ SEYS (1996).

⁴ MENDRAS (1995), p. 56-57.

⁵ PILLON et VATIN (2007), p. 205.

⁶ SIBLOT, CARTIER, COUTANT, MASCLÉ et RENAHY (2015), p. 13-41.

⁷ PILLON et VATIN (2007), p. 205.

le métier d'agriculteur »⁸. Ici, le travail est indissociable de la sphère familiale et c'est la raison pour laquelle les salarié·e·s sont occulté·e·s. Comparativement au travail familial, le salariat agricole demeure le parent pauvre de la recherche en sociologie de l'agriculture. À titre illustratif, dans *Sociologie des mondes agricoles*, Bertrand Hervieu et François Purseigle n'évoquent que très peu les enjeux relatifs au salariat agricole puisque, hormis différentes statistiques portant sur le volume de travail réalisé par la main-d'œuvre agricole, les conditions de l'activité salariée n'occupent que cinq pages sur les deux cent soixante-treize de cet ouvrage de synthèse publié en 2013⁹.

Bien que des études aient mis en avant l'importance de l'importation de main-d'œuvre étrangère tout au long du XX^e siècle¹⁰, la sociologie rurale française est donc avant tout une sociologie des agriculteurs et de leur famille. L'agriculture étudiée par la majorité des sociologues associe en une même unité travail, capital et patrimoine, ce qui implique une absence de division du travail hors de la sphère familiale. De plus, la part du travail familial reste majoritaire dans les exploitations agricoles en France métropolitaine. En 2000, selon le Recensement Général Agricole, la part de travail familial, assuré par les chefs d'exploitations, co-exploitants et actifs familiaux, représentait 76 % du volume de travail contre 10 % assuré par des salariés saisonniers et 14 % par des salariés permanents. En 2010, ce taux était de 72 % pour 28 % de part de travail assuré par des salariés (11 % par des saisonniers et 17 % par des permanents)¹¹. Cette part importante du travail familial résulte de l'imbrication entre les sphères domestique et professionnelle dans laquelle les membres de la famille sont partie prenante de l'activité. Si cela a été montré dès les travaux fondateurs d'Alice Barthez¹², cette thèse est constamment reprise dans les recherches contemporaines : il peut s'agir, pour les conjointes d'exploitants agricoles, de travailler à l'extérieur et d'apporter un complément de revenu à l'exploitation agricole¹³ ; de diversifier les activités par l'ouverture de gîtes ou d'activités parallèles¹⁴, ou encore d'organiser le travail à partir d'une

⁸ MENDRAS (1958), p. 73.

⁹ HERVIEU et PURSEIGLE (2013), p. 259-263.

¹⁰ À titre illustratif, nous pouvons citer l'enquête consacrée à l'immigration de travailleuses polonaises dans les fermes françaises (APRILE, LAURENT et PONTY, 2015) ou bien le travail de Ronald Hubscher (2005) à propos de l'immigration dans les campagnes au XIX^e et au XX^e siècle.

¹¹ GRANDJEAN, COURLEUX, DEPIERRE et DEDIEU (2016).

¹² BARTHEZ (1982).

¹³ BESSIÈRE (2008).

¹⁴ ANNES et WRIGHT (2017).

division sexuelle des tâches entre agriculteurs et agricultrices¹⁵.

Peut-on pour autant nier l'existence d'une sociologie du travail salarié agricole ? Depuis les années 1960, des enquêtes marginales à la sociologie rurale majoritairement incarnées par Henri Mendras et, plus récemment, par Bertrand Hervieu et François Purseigle, sont réalisées sur le salariat agricole. Depuis une trentaine d'années, les recherches ont mis en avant un infléchissement de la main-d'œuvre familiale au profit de la main-d'œuvre salariée, en particulier issue de l'immigration¹⁶. Quels sont les traits communs et les différences entre ces travaux ? L'enjeu de cet article est de prendre le contre-pied d'une sociologie des mondes agricoles centrée sur les exploitants agricoles en proposant une contribution à l'étude du travail agricole focalisée sur les salarié·e·s. En éclairant ces travaux à partir des différents contextes dans lesquels ils ont été réalisés, nous tenterons de montrer qu'ils défendent une thèse constante : les salarié·e·s sont une variable d'ajustement du travail agricole et constituent un groupe social hétérogène aux conditions de travail précaires et dégradées.

Dans une première partie, nous nous intéresserons aux problématiques relatives à l'hétérogénéité du groupe social des salariés agricoles : y a-t-il un salariat agricole ou des salariats agricoles ? Pour répondre à cette question, nous proposerons un état des lieux des enquêtes abordant cette thématique et nous mettrons la focale sur plusieurs situations d'emplois (salariat migrant et salariat non-migrant). Dans une seconde partie, nous nous intéresserons aux évolutions des conditions de travail des salarié·e·s : comment les enquêtes rendent-elles compte des risques pris dans leur activité ? Nous étudierons cette question à partir de deux enjeux : la pénibilité physique des tâches, et l'exposition aux produits phytosanitaires. Précisons que nous resterons concentrés sur les travaux réalisés depuis les années 1970 en France, et plus largement en Europe méditerranéenne¹⁷.

¹⁵ NICOURT (2013), p. 153-196.

¹⁶ BERLAN (1986) ; BOURQUELOT (1994) ; MORICE et MICHALON (2008).

¹⁷ La marginalité des études consacrées aux ouvrier·e·s agricoles constitue une spécificité française. Une littérature fertile existe en effet sur ces questions en Espagne, au Maroc, en Grèce, en Amérique du Nord ou encore au Brésil. Pour en savoir plus, sans être exhaustif, voir GERTEL et SIPPEL (2014) ; WEILER, SEXSMITH et MILKOFF-ZERN (2020) ou encore BONANNO et CAVALCANTI (2012).

Qui sont les salariés agricoles ?

Des travailleurs déshérités ou une main-d'œuvre familiale singulière ? La fécondité sociologique des années 1970 et 1980

Que signifie être salarié·e agricole ? Quelle est l'identité sociale de ces travailleur·se·s ? Cette question a guidé les enquêtes des années 1970-1980 et a mis la focale sur deux éléments des conditions de vie de ces travailleur·se·s.

La première dresse un tableau sombre des conditions de vie et de travail des salarié·e·s agricoles. Cette approche est notamment incarnée par Patrick Pharo pour lequel ces travailleur·se·s forment « un groupe social déshérité »¹⁸. Dans cet article, à la suite de Mendras, Patrick Pharo développe l'hypothèse selon laquelle cette situation est due aux évolutions du monde rural : l'exode rural qui a donné lieu à la « fin des paysans »¹⁹ a mis un terme aux anciennes solidarités locales où, selon cet auteur, les « savoir-faire paysan » ont été discrédités au profit d'une « culture savante » institutionnellement reconnue²⁰. Cela peut notamment se comprendre en raison de l'augmentation des savoirs techniques liés à la mécanisation. Les agriculteurs deviennent des « entrepreneurs » car, comme le formule Henri Mendras : « L'agriculture n'est plus simplement un art de produire mais aussi une adaptation aux demandes du marché »²¹. Dans ce contexte, les salarié·e·s seraient sous le joug de « nouvelles normes et structures sociales dévaluant et rendant inopérants les héritages de l'ancienne société rurale : petites tenures²², formation sur le tas, relations locales et culture pratique du travail de la terre et de la vie villageoise »²³. Dans ce contexte, les salarié·e·s agricoles apparaissent « déshérité·e·s » à quatre titres :

Dépourvus d'héritage, les salariés agricoles le sont dans leur très grande majorité sur le quadruple plan du capital foncier (pas ou peu de terre), de la formation scolaire (pas ou peu d'études), des liens sociaux (peu de relations et, en tout cas, pas les bonnes) et du niveau culturel (une culture sans doute, mais pas celle qu'il

¹⁸ PHARO (1982), p. 642.

¹⁹ MENDRAS (1967).

²⁰ PHARO (1982), p. 645.

²¹ MENDRAS (1967), p. 199.

²² Selon le Larousse (éd. de 2004), il s'agit de « l'exploitation agricole concédée par un seigneur à un tenancier, en échange de redevances et de services ».

²³ PHARO (1982), p. 645.

faudrait). Mais cette situation n'est nullement la reproduction pure et simple d'une condition qui se serait transmise telle quelle au travers des générations²⁴.

Les salarié·e·s ne disposent pas de capital foncier et ce constat établi par Patrick Pharo est toujours d'actualité. En effet, comme le montrent Bertrand Hervieu et François Purseigle, une partie des travailleur·se·s agricoles sont des « sans terre prolétarisés »²⁵, travaillant dans les exploitations agricoles en fonction des demandes. Ce phénomène concerne l'ensemble des salarié·e·s agricoles, quels que soient leurs statuts. L'absence de formation scolaire est également confirmée par Pierre Bourdieu qui montre, dans *La Distinction*, que 90,5 % d'entre eux n'en disposent pas²⁶. Notons également que, selon Patrick Pharo, les salarié·e·s agricoles seraient un groupe social avec un taux d'alcoolisme élevé et le plus en proie aux suicides²⁷. Enfin, l'absence de capital culturel prêtée aux salarié·e·s agricoles n'est pas propre à l'article de Patrick Pharo. Dans *La Distinction*, Pierre Bourdieu avance que les agriculteurs, ainsi que les salariés, sont une population « totalement étrangère à la culture légitime et même, pour l'essentiel, à la culture moyenne »²⁸ même s'il reconnaît que « [les] transformations profondes qui sont survenues entre autres choses dans le rapport entre la paysannerie et le système d'enseignement (...) tendent toutes à assurer l'unification du marché des biens symboliques »²⁹. Si l'on en croit ces études, les salarié·e·s agricoles ne disposeraient donc pas de capital culturel.

Ce type d'approche a été qualifié de « misérabiliste »³⁰ en raison de l'absence de compétences ou de qualifications propres attribuées aux salarié·e·s agricoles³¹. Cependant, comme on le verra dans la seconde partie de cet article, les conditions de travail des salariés agricoles ont donné lieu à des études plus approfondies auxquelles Patrick Pharo a pris part³² et qui nuancent les propos présentés précédemment en accordant aux salarié·e·s une capacité à prendre part à l'organisation du travail.

²⁴ *Idem*, p. 644.

²⁵ HERVIEU et PURSEIGLE (2013), p. 259.

²⁶ BOURDIEU (1979), p. 128.

²⁷ PHARO (1982), p. 644.

²⁸ BOURDIEU (1979), p. 589.

²⁹ *Idem*, p. 589.

³⁰ LAMANTHE (2008), p. 30.

³¹ DUPRÉ (2010).

³² PHARO (1983).

L'autre approche du salariat agricole repose sur l'idée selon laquelle les salarié·e·s sont des domestiques de ferme³³. C'est notamment la thèse d'Alice Barthez, qui explique :

Quand la famille exploitante utilise une main-d'œuvre salariée, elle fait de l'ouvrier un domestique ; le travail qui lui est confié dépend plus du rapport entre les membres de la famille que de sa qualification. [...] l'ouvrier agricole « fait partie de la famille » mais comme un membre éloigné, les modalités et le montant de sa rémunération indiquent l'assimilation de son travail au rapport familial³⁴.

Le salarié agricole est ici considéré comme un membre de la famille. Il ne toucherait pas de salaire mais pourrait recevoir des avantages en nature en étant nourri et logé dans l'exploitation agricole, en récupérant du bois³⁵ ou bien, au XIX^e siècle, en obtenant « l'entretien gratuit d'un porc ou d'une vache »³⁶. Dans ce type d'enquêtes, le salarié agricole réalise un travail au croisement de la sphère domestique et familiale, assimilable au travail réalisé par les autres membres de la famille. Par ailleurs, les exploitants agricoles auraient pu avoir une posture paternaliste lorsqu'ils venaient en aide à un salarié victime d'un « coup dur ». Françoise Bourquelot relate, par exemple, qu'à plusieurs reprises les salariés agricoles ont sollicité leur patron pour une aide logistique ou financière qui leur a été accordée systématiquement : paiement de l'enterrement d'un fils, aller chercher la femme de l'un d'entre eux à l'hôpital ou encore avance sur salaire³⁷.

Si ces enquêtes apparaissent aujourd'hui datées, cette forme de paternalisme, basée sur un rapport de pouvoir et d'exploitation³⁸ s'est actualisée et est davantage appréhendée comme un ensemble de relations amicales revendiqué par les exploitants agricoles vis-à-vis de leurs salariés. Ainsi, Madlyne Samak³⁹ montre que dans le maraîchage biologique, les exploitants agricoles ayant recours au salariat le présentent avant tout comme un « coup de main », assimilable au travail

³³ Des travaux historiques ont mis en lumière la place des salariés agricoles depuis le XIX^e siècle. Les contributions dans l'ouvrage co-dirigé par Ronald Hubscher et Jean-Claude Farcy (1996) s'intéressent par exemple à leurs conditions de vie et de travail.

³⁴ BARTHEZ (1982), p. 38.

³⁵ *Idem*.

³⁶ BOURQUELOT (1973), p. 88.

³⁷ *Idem*, p. 95-96.

³⁸ MORICE (2000).

³⁹ SAMAK (2016).

réalisé par des amis qui peuvent également être sollicités, ce qui participe à légitimer la faible rémunération des travailleurs et travailleuses. Salariés et salariées ne font plus partie de la famille à proprement parler mais sont des « ami·e·s » comme les autres. Les exploitants agricoles cherchent à se distancier des rapports de subordination classiques dans la relation salariale afin de défendre une approche plus conviviale du travail⁴⁰.

Cependant, quelle que soit leur actualité, ces deux positions antagonistes ne prenaient pas en compte la diversité des situations d'emploi chez les salarié·e·s agricoles. Ces écrits laissent à penser que les ouvriers agricoles constituent un groupe social homogène, mais peut-on parler de salariat agricole au singulier ?

Un groupe social hétérogène : « le salariat agricole » ou « les salariats agricoles » ?

Cette question épineuse renvoie à l'hétérogénéité des statuts d'emploi dans le « salariat agricole ». Précisons qu'en 1954, lors de la première nomenclature des catégories socioprofessionnelles, les salariés agricoles constituaient un groupe à part entière (catégorie 1). Or, leur diminution entre 1954 et 1982⁴¹ a conduit les concepteurs de la nouvelle grille des CSP à les fondre dans le groupe des « ouvriers agricoles » (catégorie 69) au sein de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers⁴². Dans ce cadre, on peut donc parler de ce groupe social au singulier qui se distingue en fonction du type de production dans lequel il travaille (maraîchage, élevage etc.). Pour autant, si l'on creuse les statuts d'emploi, le salariat agricole apparaît comme une catégorie très vaste aux contours flous. En 2010, par exemple, deux cent trente-sept conventions collectives existaient uniquement sur la production agricole⁴³. Les pratiques d'emploi sont également diverses et les contrats de travail hétérogènes. Cela pose un certain nombre de difficultés de catégorisations qui font des salariés agricoles une population éclatée :

Les salariés agricoles, en particulier saisonniers, forment une population méconnue et très hétérogène. Elle se compose à la fois

⁴⁰ Les travaux de Maud Simonet (2010) apportent un éclairage important sur les questions relatives à l'engagement au travail et au désintéressement.

⁴¹ Selon les données de l'INSEE, les salariés agricoles étaient environ 1 160 000 en 1954 et n'étaient plus que 371 000 en 1975, soit une diminution de près de 68 % en quasiment vingt ans (SEYS, 1996).

⁴² DESROSIÈRES et THÉVENOT (2012).

⁴³ DUPRÉ (2010).

de ruraux, de fils d'exploitants, d'étrangers résidents en France ou introduits sous contrat OMI, d'étudiants étrangers ou non, de familles gitanes, de femmes au foyer ou d'ouvriers d'usine cherchant un complément de revenu au moment des récoltes, de demandeurs d'emploi, de travailleurs en insertion, d'agriculteurs pauvres, de retraités, de main-d'œuvre illégale, etc.⁴⁴.

Les statuts d'emplois sont pluriels et renvoient à des formes d'agricultures différentes : on peut citer les exploitations agricoles embauchant des salarié·e·s sous contrats Office des migrations internationales (OMI)⁴⁵ ou recrutant des saisonnier·e·s locaux⁴⁶ ; les structures d'insertion sociale recrutant des travailleur·se·s sous contrats aidés, tels que les jardins de Cocagne, ou encore les structures familiales travaillant avec des enfants d'agriculteur·trice·s sous des statuts salariés. En résumé, si les mondes agricoles sont pluriels⁴⁷, il est difficile de trouver une homogénéité dans les statuts d'emploi chez les salarié·e·s agricoles. Mais ces constats sont-ils nouveaux ? Nous pouvons répondre par la négative en formulant un nouveau parallèle avec les études portant sur le travail industriel : la notion de « classe ouvrière », en vogue dans les années 1950-1960 est devenue désuète lorsque les chercheur·se·s ont montré qu'elle ne concernait que les ouvrier·e·s de la grande industrie. Cela se traduisait « par le peu d'intérêt accordé à d'autres composantes du monde ouvrier (artisanal et rural notamment) et la faible attention accordée dans l'analyse à la place spécifique des femmes et des immigrés en son sein »⁴⁸. De même, en agriculture, les travaux sur les salarié·e·s agricoles que nous avons évoqués précédemment occultaient globalement l'immigration ou les rapports sociaux de sexe. Pour autant, les salarié·e·s migrant·e·s ont fait l'objet de nombreuses études à partir des années 1980, de même que les femmes salariées comme nous le verrons en seconde partie de cet article. Nous allons désormais nous focaliser sur le cas des salarié·e·s migrant·e·s et des salarié·e·s non-migrant·e·s.

⁴⁴ DARPEIX (2013), p. 284.

⁴⁵ Il s'agit de contrats d'immigration temporaire de travail sur lesquels nous reviendrons ultérieurement. Pour en savoir plus, voir MORICE et MICHALON (2008).

⁴⁶ HERVIEU et PURSEIGLE (2013) ; ROUX (2017).

⁴⁷ HERVIEU et PURSEIGLE (2013).

⁴⁸ SIBLOT, CARTIER, COUTANT, MASCLET et RENAHY (2015), p. 16.

Salariats agricoles migrants : un modèle de flexibilité singulier

Les recherches fondatrices de Françoise Bourquelot⁴⁹ mettaient déjà en avant l'importance des migrations de saisonnier·e·s à l'intérieur du pays et d'un marché du travail spécifique à travers les « louées »⁵⁰ et à travers l'emploi de saisonnier·e·s venant d'autres pays européens (Ex-Yougoslavie, Espagne, Portugal). Dans la continuité de ces enquêtes, les travaux de Jean-Pierre Berlan⁵¹ ont permis de poser un cadre théorique plus précis à la situation des travailleur·se·s migrant·e·s. Pour cet auteur, qui analyse avant tout le fonctionnement du marché du travail et la question du coût du travail, l'emploi de ce type de main-d'œuvre se comprend, d'une part, par la situation économique des ouvrier·e·s qui ont besoin d'un salaire pour pouvoir transférer de l'argent à leur famille et, d'autre part, par des salaires supérieurs à ceux qu'ils toucheraient dans leur pays d'origine. Ce modèle, qualifié de « californien », s'inspire de l'histoire de la mobilisation de main-d'œuvre dans l'agriculture californienne depuis la fin du XIX^e siècle. Il repose sur l'importance des cultures intensives et sur le recours à la main-d'œuvre immigrée⁵². Pour Jean-Pierre Berlan, ce modèle s'est transposé en Provence à la fin des années 1960⁵³ et s'est notamment poursuivi en Andalousie⁵⁴. Ces travaux ont été continués dans les années 1990 par Françoise Bourquelot, Pierre Rolle et Jean-Marie Codron qui se sont intéressé·e·s aux conditions d'emploi et de travail des salarié·e·s migrant·e·s embauché·e·s en production légumière. Ils·elles montrent notamment que, pour ces salarié·e·s, le travail non déclaré est fréquent et ils·elles sont les plus exposé·e·s aux risques causés par les produits phytosanitaires⁵⁵. Cependant, c'est principalement durant les années 2000 que cette population a intéressé les chercheur·se·s en sciences sociales. On peut notamment citer les numéros spéciaux des revues *Études rurales* et *Hommes & Migrations*⁵⁶ consacrés à cette question. Précisons que

⁴⁹ BOURQUELOT (1973).

⁵⁰ *Id.*, p. 72.

⁵¹ BERLAN et GAMBADE (1981) ; BERLAN (1986).

⁵² Outre l'emploi de saisonniers chinois, japonais, philippins ou même agriculteurs déracinés de l'Arkansas, de l'Oklahoma ou du Texas entre 1870 et 1940, la main-d'œuvre mexicaine est largement présente depuis les années 1940 en Californie et ce, jusqu'à aujourd'hui (PALERM 2014).

⁵³ BERLAN (1986), p. 21.

⁵⁴ *Id.*, p. 24.

⁵⁵ BOURQUELOT (1994).

⁵⁶ Pour la revue *Études rurales*, le numéro est intitulé « Travailleurs saisonniers dans

les salarié·e·s migrant·e·s sont embauché·e·s sous des contrats de travail mis en place auprès des services de l'État pour recruter un·e saisonnier·e étranger·e sur le sol national. Depuis l'implémentation de la directive européenne 97/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services, ils·elles peuvent également être recruté·e·s par l'intermédiaire d'entreprises de travaux temporaires situées dans un autre pays de l'Union Européenne qui permettent à un·e exploitant·e agricole d'externaliser la prise en charge administrative des recrutements⁵⁷. Enfin, le travail au noir, facilité par des arrangements avec les exploitant·e·s agricoles, est également un moyen pour les travailleur·se·s sans-papiers d'avoir une activité rémunérée⁵⁸. Particulièrement présent·e·s dans le sud de la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Bordelais), les salarié·e·s sous contrats OMI⁵⁹, tout comme les travailleur·se·s sous « contrats en origine » en Espagne (Andalousie, Huelva), viennent d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb. Les conditions de vie sont décrites comme difficiles : logements sans eau potable ni électricité, racisme structurel⁶⁰ ou encore non-respect du droit du travail⁶¹. Ces conditions de vie sont décriées par des associations de défense des travailleur·se·s qui peuvent saisir la justice en cas de manquement aux obligations légales⁶², comme cela a été le cas dans l'affaire, médiatisée, de l'entreprise de travaux temporaires Terra Fecundis. Les dirigeants de cette entreprise ont été condamnés en juillet 2021 à des peines de prison avec sursis et à de fortes amendes pour avoir contourné les règles du travail détaché. Ces différents mouvements migratoires s'expliquent par un manque de main-d'œuvre locale et par un besoin de flexibilité important. De manière générale, l'emploi de ce type de main-d'œuvre traduit une transformation des marchés du travail agricole dans laquelle différents modes de mobilisation de main-d'œuvre étrangère tendent à remplacer le contrat saisonnier classique⁶³. Mais

l'agriculture européenne » (2008/2, n°182), pour *Hommes & Migrations*, il a pour titre « Migrations et mondes ruraux » (2013/1, n° 1301).

⁵⁷ CASTRACANI, DÉCOSSE et MORENO NIETO (2021).

⁵⁸ TÊTU (2008).

⁵⁹ La plupart des enquêtes gardent l'attribut « OMI » pour parler de ces contrats même s'ils n'existent plus aujourd'hui puisqu'ils ont été remplacés par les contrats « Office Français de l'Immigration et de l'Intégration » (OFII) en 2008. Par convention, nous gardons cette appellation.

⁶⁰ CARNET (2008) ; BROVIA (2008).

⁶¹ DÉCOSSE (2008).

⁶² CASTRACANI, DÉCOSSE, HELLIO, *et al.* (2021).

⁶³ ROUX (2017), p. 68.

tous les exploitants agricoles n'ont pas forcément recours à ce type de main-d'œuvre. Dans quelles conditions sont embauché·e·s les salarié·e·s qui ne subissent pas une précarisation juridique du fait de leur statut d'étranger.es ?

Salariats agricoles non-migrants : précarité et trajectoires professionnelles

Pour caractériser les situations d'emploi de ces travailleur·se·s, Yves Miramont⁶⁴ a établi une typologie basée sur un échantillon composé de cinquante salarié·e·s permanent·e·s, trente-cinq salarié·e·s temporaires et quinze employeur·se·s. Les saisonnier·e·s se distinguent en quatre catégories qu'il nomme respectivement : le régulier (celui qui vient au fil des saisons), le contraint circonstanciel (qui a le sentiment d'être exclu), le débrouillard (qui acquiert différentes compétences techniques) et le passager (étudiant·e ou premier emploi). Les permanents, quant à eux, se déclinent en trois types : l'ancien (présent depuis plusieurs années), le technicien (qui dispose de compétences techniques) et l'astreint qui travaille à temps partiel dans les exploitations d'élevage. Cette typologie offre une photographie des salarié·e·s agricoles par rapport à leurs conditions d'emploi et confirme l'hypothèse d'une flexibilité des salarié·e·s agricoles, en particulier pour les saisonniers. Une seconde catégorisation proposée par Jean-Louis Vincq, s'appuie sur plusieurs indicateurs tels que les « attitudes, les valeurs et comportements, observés et réels, des salariés, ainsi que [les] attentes des employeurs vis-à-vis d'eux »⁶⁵. Tout comme Yves Miramont, cet auteur distingue les saisonnier·e·s et les permanent·e·s. Les saisonnier·e·s se déclinent ainsi en quatre figures. Tout d'abord, il évoque le régulier sédentaire qui témoigne d'un « engagement fort » au travail, c'est-à-dire une « capacité de travail, à l'endurance, à la volonté, à la rapidité »⁶⁶ et d'une forte disponibilité. Viennent ensuite les « passagers ». Ils sont faiblement engagés et ne viennent travailler qu'une saison. Puis, il distingue les « nomades » qui ne sont pas « toujours présent[s] au moment requis »⁶⁷ mais sont fortement engagés dans leur travail. Ils constituent une main-d'œuvre fiable. Enfin, les « intermittents circonstanciels » sont, quant à eux, des saisonniers faiblement disponibles et peu engagés dans leur travail. Ils

⁶⁴ MIRAMONT (2008).

⁶⁵ VINCQ (2014), p. 142.

⁶⁶ *Idem*, p. 144-145.

⁶⁷ *Idem*, p. 148.

sont « mobilisés pour la cueillette ou, moins souvent, pour la taille »⁶⁸ lorsque les autres types de main-d'œuvre ne sont pas disponibles. De leur côté, les salarié·e·s permanent·e·s se distinguent sous trois types. D'abord, le chef de culture, ou second de culture qui encadre le travail des saisonnier·e·s et gère les cultures avec les exploitants agricoles. Ensuite, les technicien·ne·s qui, comme dans la typologie d'Yves Miramont, sont en mesure de réparer les machines et disposent de compétences techniques et agronomiques. Enfin, les salarié·e·s polyvalent·e·s qui assurent des tâches variées, pouvant travailler avec les saisonnier·e·s ou en autonomie.

Ces deux typologies sont très proches mais elles répondent à des enjeux différents : alors que la typologie d'Yves Miramont s'intéresse aux salarié·e·s par le prisme de la compétence, celle de Jean-Louis Vincq aborde la situation des salarié·e·s agricoles par le biais de l'engagement au travail. Pour autant, ces typologies n'abordent pas spécifiquement les statuts d'emploi ni la question de la vulnérabilité des salarié·e·s agricoles. Cette lacune est comblée par Nicolas Roux⁶⁹ qui, dans le cadre de sa thèse de doctorat, mobilise une approche longitudinale et qualitative pour analyser les trajectoires de saisonnier·e·s agricoles afin de comprendre comment ils-elles sont en mesure de rendre « soutenables » des emplois précaires et discontinus dans le temps. Les saisonniers agricoles mettent à distance l'incertitude sur leur avenir. En revanche, l'emploi devient « insoutenable » lorsqu'ils sont en contrat à durée indéterminée (CDI) et qu'ils doivent faire face à des conditions de travail difficiles. Il se peut aussi que l'emploi devienne « insoutenable » dans trois situations. En premier lieu, pour les ouvrier·e·s agricoles suivant une trajectoire sociale ascendante à celles de leurs parents. En deuxième lieu, pour ceux ayant un diplôme supérieur à leur position sociale occupée et, en troisième lieu, pour les travailleur·se·s ayant eu une position sociale supérieure à celle de l'emploi occupé au moment de l'enquête⁷⁰.

Nous voyons donc, à travers ces différents exemples, que les salarié·e·s agricoles au sens large sont relativement précaires en emploi. À travers la restitution de ces différentes recherches, il convient de souligner qu'il s'agit d'un phénomène ancien, pérenne dans le temps, que l'on retrouve en particulier chez les travailleur·se·s migrant·e·s.

Les pratiques d'emploi en agriculture donnent ainsi à voir une pluralité de statuts qui ne permettent pas de parler de « salariat agricole »

⁶⁸ VINCQ (2014), p. 147.

⁶⁹ ROUX (2017).

⁷⁰ *Idem*.

au singulier. Les salarié·e·s de l'agriculture composent un groupe social hétérogène. Ils sont soumis aux variabilités du marché du travail et sont, pour reprendre l'expression de Frédéric Décosse, « la cinquième roue du carrosse »⁷¹. Mais dans quelles conditions travaillent-ils ? À quels risques sont-ils exposés dans leur activité ?

Les conditions de travail des salarié·e·s agricoles : une préoccupation ancienne toujours d'actualité

La santé au travail en agriculture constitue un point marginal de la recherche en sciences sociales. Si, effectivement, la question de l'exposition aux produits phytosanitaires ou les problématiques relatives au suicide des agriculteurs ont été abordées par les chercheur·se·s⁷², les conditions de travail des salarié·e·s n'ont pas eu la même importance que dans d'autres secteurs d'activité. Sur un plan méthodologique, il n'existe, semble-t-il, aucune ethnographie du travail agricole similaire aux enquêtes portant sur le bâtiment ou sur les abattoirs⁷³ à l'exception du travail d'enquête d'Ibrahima Diallo qui a réalisé une enquête ethnographique en viticulture⁷⁴. Seuls des entretiens semi-directifs permettent de prendre connaissance des effets des conditions de travail sur leur santé. L'enjeu de cette partie est de proposer une restitution des différentes problématiques rencontrées par les salarié·e·s autour de trois points : le travail manuel et ses risques ; la surexposition aux risques des femmes et des travailleur·se·s migrant·e·s et la production sociale de l'ignorance autour de l'exposition aux risques phytosanitaires.

La mécanisation du travail face à la dégradation des conditions de travail

L'arrivée de la mécanisation en agriculture a-t-elle permis d'améliorer les conditions de travail des ouvriers agricoles ? Si l'on en croit les études consacrées à ce sujet, la réponse semble plutôt négative. Dans sa thèse, Françoise Bourquelot souligne que loin d'avoir amélioré les conditions de travail, la mécanisation n'a pas permis de réduire le travail manuel et s'accompagne de risques inédits pour les salarié·e·s agricoles : accidents liés aux chutes, aux machines, aux

⁷¹ DÉCOSSE (2008), p. 111.

⁷² DEDIEU et JOUZEL (2015a) ; DEFFONTAINES (2020).

⁷³ JOUNIN (2009) ; MULLER (2008).

⁷⁴ DIALLO (2019).

instruments et outillages à main, aux véhicules et aux animaux⁷⁵. Cette problématique a plus largement intéressée les chercheurs réunis autour de Gilles Allaire, économiste à l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et fondateur d'une revue intitulée *Nouvelles campagnes*, dont le premier numéro est paru en 1978⁷⁶. Ouvertement militante⁷⁷, *Nouvelles campagnes* défendait une forme de pluralisme associant lecteur·trice·s (exploitants agricoles, salariés, main-d'œuvre familiale), acteur·trice·s du monde agricole (syndicalistes par exemple) et chercheur·e·s. La participation des salarié·e·s agricoles aux numéros de la revue s'explique notamment par leur participation massive aux États généraux pour le développement agricole (EGDA) de 1983. Cet événement, impulsé par Édith Cresson, alors ministre de l'agriculture, visait à apporter une nouvelle focale sur les problématiques rencontrées par les travailleurs agricoles en passant « par le bas ». Les acteurs du monde agricole (salariés, exploitants agricoles notamment) se réunissaient lors de comités départementaux et leurs revendications devaient être transmises à l'État lors des Assises nationales des EGDA à Paris. Dans ce contexte, et à la suite de réunions réalisées avec des salarié·e·s agricoles lors des EGDA, Patrick Pharo propose une contribution à la revue *Nouvelles Campagnes* autour de « l'horticulture des salariés »⁷⁸. Document original, cet article aborde les conditions de travail en interrogeant les salarié·e·s agricoles. Selon ces derniers, la mécanisation ne permettrait pas la diversification des tâches et serait facteur de pénibilité : « Les conditions matérielles n'améliorent pas les conditions de travail (...) C'est moins lourd mais il faut aller plus vite. (...) Y a plus le temps de pause depuis qu'on est passés à quarante heures : plus de casse-croûte »⁷⁹ explique par exemple un salarié agricole. Les machines apparaissent également comme « dangereuses »⁸⁰, confirmant ainsi les constats effectués par Françoise Bourquelot dix ans plus tôt. De même, en 1983, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions

⁷⁵ BOURQUELOT (1973), p. 190.

⁷⁶ Nous pouvons signaler ici le rôle joué par les économistes dans la connaissance des conditions d'emploi des salariés. Christian Nicourt et Norbert See soulignent que les enquêtes portent sur la « productivité du travail », sur les « contraintes et les modes de mise en œuvre de la force de travail dans les exploitations » ou encore « les incidences du productivisme » pour étudier les conditions de travail (1984, p. 194). Plus récemment, les enquêtes réalisées par des économistes de l'Inra ont permis d'avoir une meilleure connaissance des trajectoires des salariés agricoles (BELLIT et DÉTANG-DESSENDRE, 2014).

⁷⁷ KAYSER (1980).

⁷⁸ PHARO (1983), p. 5-14.

⁷⁹ PHARO (1983), p. 8.

⁸⁰ *Idem*.

de travail (ANACT) invite les chercheur·se·s à étudier les conditions de travail des travailleur·se·s agricoles, qu'ils soient exploitant·e·s ou salarié·e·s. Il s'agissait alors de « changer le travail mais aussi et pour cela, mesurer, quantifier, objectiver le travail agricole »⁸¹. Dans ce contexte, Christian Nicourt et Norbert See, chercheurs à l'INRA et au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), réalisent une enquête pour interroger les salarié·e·s agricoles, les agricultrices et les exploitants agricoles sur leurs conditions de travail⁸². À la suite de Françoise Bourquelot et de Patrick Pharo⁸³, ils confirment que la mécanisation n'a pas contribué à améliorer les conditions de travail des salarié·e·s : « le bruit que développent nombre des outils qu'ils utilisent altère gravement leur audition »⁸⁴. De même, « les vibrations subies par les chauffeurs lors de la conduite et les postures de travail qu'ils doivent adopter alors sont à l'origine ou accroissent leur mal de dos »⁸⁵. Leurs conditions de travail sont proches de celles des exploitants agricoles et la pénibilité du travail est liée à l'augmentation des cadences ou à l'exposition aiguë au bruit. Pour ce faire, les auteurs de ce rapport préconisent d'établir des « seuils tolérables » face à l'exposition à ces risques et une réglementation plus précise sur les rapports entre technique et activité.

Travail manuel et organisation du travail

Au-delà de la mécanisation, les conditions de travail dégradées sont liées à l'organisation du travail qui repose uniquement sur la décision des exploitant·e·s agricoles alors même que les salarié·e·s expriment avoir leurs compétences propres et voudraient pouvoir également rationaliser la production. La segmentation des tâches est également dénoncée par les salariés agricoles pour lesquels elle est « irrationnelle »⁸⁶ alors qu'elle est facteur de pénibilité du travail :

Des salariés passent leur vie de travail assis devant une table, c'est comme ça ; d'autres sont toujours le dos courbé, c'est comme ça. Tout devient objectif, nécessaire, inévitable. On ne peut plus rien changer à rien parce que précisément les choses

⁸¹ DUPRÉ (2006), p. 7.

⁸² NICOURT et SEE (1984).

⁸³ BOURQUELOT (1973) ; PHARO (1983).

⁸⁴ NICOURT et SEE (1984), p. 14.

⁸⁵ *Idem*, p. 15.

⁸⁶ PHARO (1983), p. 14.

sont comme ça [propos d'un salarié agricole]⁸⁷.

Pour améliorer leurs conditions de travail, les salarié·e·s proposent, par exemple, des rotations de tâches ou bien voudraient augmenter la hauteur de leurs tables pour moins se pencher. Dans ces différents exemples, la parole est donnée aux salarié·e·s, ce qui est, semble-t-il, assez rare. Même si ces contributions ont eu peu d'effets concrets sur le quotidien des salarié·e·s agricoles⁸⁸ elles ont permis d'apporter un éclairage sur leurs conditions de travail.

Pour autant, y a-t-il eu une évolution dans les conditions de travail des saisonnier·e·s agricoles ? Prenons quelques données de l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques (SUMER) : en 1994, 24 % des salarié·e·s agricoles déclaraient travailler en position debout ou piétiner plus de 20h par semaine alors qu'ils étaient 37 % dans cette situation en 2017. En 1994, 41,5 % devaient répéter un même geste à une cadence élevée contre 35,5 % en 2017. En 1994, 23,5 % d'entre eux travaillaient plus de 40h/semaine contre 20,2 % en 2017. Enfin, en 2003 (les données n'existent pas pour 1994), 46,7 % déclaraient travailler le dimanche contre 55,7 % en 2017⁸⁹.

Ces différentes données sont illustratives des contraintes spécifiques à l'agriculture en termes d'organisation et de conditions de travail depuis une trentaine d'années. Cependant, on peut émettre l'hypothèse d'une sous-déclaration des risques professionnels. Frédéric Décosse montre par exemple que les saisonniers OMI sont pris entre plusieurs « contraintes » par rapport à ces enjeux : les employeurs peuvent refuser de déclarer les accidents du travail, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) peut suspendre les indemnités journalières à la fin du contrat de travail et les salarié·e·s peuvent être amené·e·s à sous-déclarer leurs accidents⁹⁰. Il est encore possible qu'en cas de déclaration d'accident du travail, ils fassent l'objet de chantage et ne soient pas réembauché·e·s l'année suivante ou bien qu'ils soient directement renvoyé·e·s dans leur pays d'origine⁹¹.

Le travail des salariées : une division genrée du risque ?

Ces enquêtes portent plutôt la population masculine des

⁸⁷ *Idem*, p. 14.

⁸⁸ PHARO (1983) ; SUAUD (1984).

⁸⁹ MEMMI, ROSANKIS, SANDRET, *et al.* (2019).

⁹⁰ DÉCOSSE (2008).

⁹¹ *Idem*..

salariés mais les conditions de travail de la population féminine, les salariées, sont-elles sensiblement différentes ? Il existe différentes enquêtes documentant leurs conditions de travail. Toutes soulignent le même point : elles font face à des stéréotypes de sexe qui se traduisent par une division sexuelle du travail semblable à celle qui touche les agriculteurs et les agricultrices⁹². Ainsi, Christian Nicourt et Norbert See montrent que les salariés et les salariées ne sont pas affilié·e·s aux mêmes tâches. De fait, leurs conditions de travail sont différentes : « Pour la cueillette, il y a une majorité de femmes. Le travail est dur. La rotation du personnel est importante. Dans une cave, pour avoir le colis de fin d'année, il fallait 6 mois d'ancienneté. Sur 18 femmes, 9 y avaient droit »⁹³. Cette observation, qui semble aujourd'hui datée, est pourtant toujours valide selon les travaux portant sur les saisonnières de la production de fruits et légumes. Les producteurs de fraises de la province de Huelva, en Andalousie, n'hésitent pas à recruter de la main-d'œuvre féminine européenne pour les tâches de récolte. Comme Emmanuelle Hellio l'explique :

Les sélectionneurs recherchent des saisonniers au profil « adéquat à la fraise ». Ils recrutent à 90 % des femmes parce qu'elles ont « les mains plus délicates », sont « plus responsables et travailleuses » et s'assurent également qu'elles aient, au pays, des enfants en bas âge ou la charge d'une famille⁹⁴.

De même, Nicolas Roux montre que les conditions de travail des salariées agricoles relèvent d'une division sexuée des tâches et de rapports sociaux de domination. Il l'illustre avec une description du travail sous les serres :

Le collectif des ouvriers serristes est scindé en deux. « L'équipe du haut » (il s'agit d'une culture hors-sol) rassemble uniquement des hommes, qui travaillent sur des charriots électriques surélevés. Ils s'occupent notamment du palissage, de la taille et, lors de la récolte, de faire descendre les plants à « l'équipe du bas ». Celle-ci regroupe principalement des femmes, qui, en pleine saison, ramassent les fruits et légumes à hauteur de hanche, déposés dans un charriot, qu'elles transportent sur des rails⁹⁵.

⁹² NICOURT (2013).

⁹³ NICOURT et SEE (1984), p. 7.

⁹⁴ HELLIO (2008), p. 191.

⁹⁵ ROUX (2017), p. 231.

Cette organisation du travail est attribuée à « la plus grande pénibilité du travail des hommes, qui auraient plus de poids à manipuler »⁹⁶ tandis que les femmes de « l'équipe du bas » auraient un travail plus minutieux, *a priori* moins exigeant pour le corps. Dans les faits, les salariées sont en désaccord avec ce point de vue et considèrent leur travail comme étant tout aussi physique en raison des gestes répétitifs. Elles estiment aussi faire face à des risques d'accidents du travail avec les chariots. Enfin, sur le terrain étudié, les hommes (« l'équipe du haut ») bénéficient d'une prime en fonction du travail réalisé afin de les « fidéliser », c'est-à-dire faire en sorte qu'ils reviennent la saison suivante. Les femmes, travaillant dans « l'équipe d'en bas », n'y ont pas droit, leur rémunération étant vue comme « un deuxième salaire » par l'employeur⁹⁷.

Si les salarié·e·s font face à des conditions de travail physiques qui donnent lieu à une division sexuelle du travail, on peut également citer l'utilisation de produits phytosanitaires qui est particulièrement importante en agriculture intensive et auxquels les salarié·e·s agricoles sont exposé·e·s, notamment lorsqu'ils sont embauché·e·s sous contrat OMI ou lorsqu'ils sont travailleur·se·s détaché·e·s.

L'exposition aux produits phytosanitaires : un risque ignoré ?

Les conséquences de l'exposition à ce type de substances sont bien documentées depuis la fin du XIX^e siècle⁹⁸. L'on sait par ailleurs que les salarié·e·s agricoles sont particulièrement exposé·e·s aux produits chimiques et, en particulier, aux produits cancérigènes. Selon l'enquête SUMER, en 2017, 33,7 % des salarié·e·s agricoles étaient exposé·e·s à au moins un produit chimique, alors qu'en 1994 ils étaient 48,9 % à être dans cette situation. De même, en 2017, 11,1 % des salarié·e·s étaient exposé·e·s à au moins un produit chimique cancérigène alors qu'ils·elles étaient 21,9 % en 2003⁹⁹. On constate donc une baisse de l'exposition à ce type de produits. Cependant, nous disposons de peu d'éléments sur les risques concrets subis par ces travailleur·se·s.

Cela peut s'expliquer par une invisibilisation des risques liés à ces produits¹⁰⁰. Ces travaux, au croisement de la sociologie de

⁹⁶ *Idem*, p. 231.

⁹⁷ *Idem*, p. 231-232.

⁹⁸ JAS (2010).

⁹⁹ MEMMI, ROSANKIS, SANDRET, *et al.* (2019).

¹⁰⁰ DEDIEU et JOUZEL (2015a).

l'ignorance et de la sociologie du travail agricole, visent à étudier les différents mécanismes pour lesquels un fait social est, volontairement ou involontairement, ignoré¹⁰¹. François Dedieu et Jean-Noël Jouzel soulignent les enjeux de pouvoir entre science et expertise et montrent que, malgré une possession de connaissances scientifiques spécifiques par les experts, ces derniers sont mandatés par les pouvoirs politiques pour répondre à des commandes institutionnelles. Cela se traduit par une sous-reconnaissance ainsi qu'une sous-déclaration des risques : malgré la reconnaissance des risques, ces derniers peuvent continuer à être ignorés en raison de différentes stratégies institutionnelles¹⁰².

S'il existe une régulation des produits phytosanitaires, la sous-déclaration de risques la rend illusoire et n'empêche pas l'exposition de salarié·e·s ou d'agriculteur·trice·s. Frédéric Décosse montre ainsi comment « l'usage contrôlé » des pesticides conduit, pour partie, les exploitants agricoles à externaliser le travail à de la main-d'œuvre sous contrat OMI, contribuant de fait à l'invisibilisation des pathologies des salarié·e·s concerné·e·s¹⁰³. Par ailleurs, l'enquête en milieu agricole est particulièrement difficile pour les médecins du travail. La nocivité des produits fait l'objet de tests en laboratoire mais ne reflète pas les conditions réelles de travail. Enfin, ces acteurs rencontrent une difficulté à observer le travail *in situ*. D'une part, l'organisation du travail est propre à chaque exploitation agricole et, d'autre part, l'observation ne permet pas de rendre visible les difficultés rencontrées¹⁰⁴, ce qui conduit à les ignorer.

Conclusion

Les salarié·e·s, présenté·e·s comme les *forgotten men* de la recherche en sciences sociales¹⁰⁵ n'ont donc pas suscité le même intérêt auprès des chercheurs que les exploitants agricoles. Si l'on met les deux groupes en perspective, on observe, de manière schématique, le passage des « paysans » aux « agriculteurs » ou « entrepreneurs agricoles »¹⁰⁶ au fil des décennies alors qu'à l'inverse, les salarié·e·s agricoles ont toujours constitué une variable d'ajustement du travail agricole, que ce soit par rapport à leurs statuts d'emploi ou par rapport à leurs conditions de travail. Pourtant, il existe d'autres formes d'emplois aux marges

¹⁰¹ GIREL (2016).

¹⁰² DEDIEU et JOUZEL (2015a).

¹⁰³ DÉCOSSE (2013).

¹⁰⁴ DEDIEU et JOUZEL (2015b).

¹⁰⁵ HUBSCHER et FARCY (1996), p. 5.

¹⁰⁶ MENDRAS (1967).

du salariat en agriculture, mal connues et peu étudiées. On peut par exemple penser aux formes de bénévolats incarnées notamment par les *woofeurs*, ces acteur·trice·s venant travailler en exploitation agricole en échange du gîte et du couvert ; ou par les amapien·ne·s, des client·e·s d'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), apportant une aide ponctuelle à des agriculteur·trice·s en écoulant leurs produits via ce circuit de distribution. Alors que les études sur les formes marginales d'emploi se multiplient (autour du capitalisme de plateforme notamment¹⁰⁷), il serait intéressant de les transposer à l'agriculture pour connaître ces nouveaux·elles travailleur·se·s, leurs rapports à l'activité afin d'éclairer les problématiques liées à leurs conditions de travail.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELNOUR Sarah et BERNARD Sophie (2018), « Vers un capitalisme de plateforme ? Mobiliser le travail, contourner les régulations », *La Nouvelle revue du travail* [En ligne].
- ALEXIS Annes et WRIGHT Wynne (2017), « Agricultrices et diversification agricole : l'empowerment pour comprendre l'évolution des rapports de pouvoir sur les exploitations en France et aux États-Unis », *Cahiers du Genre*, 63/2, p. 99-120.
- APRILE Sylvie, LAURENT Maryla et PONTY Janine (2015), *Polonaises aux champs. Lettres de femmes immigrées dans les campagnes françaises (1930-1935)*, Paris, Numilog.
- BELLIT Sonia et DÉTANG-DESSENDRE Cécile (2014), « Les salariés agricoles. Entre ancrage sectoriel et précarité », *Économie rurale*, 342, p. 87-106.
- BARTHEZ Alice (1982), *Famille, Travail et Agriculture*, Paris, Economica.
- BERLAN Jean-Pierre et GAMBADE Isabelle (1981), *Un quignon de pain. Marché du travail et conditions de vie et de travail des ouvriers agricoles en culture intensive*, Paris, INRA-ESR, CEFI.
- BERLAN Jean-Pierre (1986), « Agriculture et migrations », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2/3, p. 9-32.
- BESSIÈRE Céline (2008), « Travailler à l'extérieur : des implications ambivalentes pour les compagnes d'agriculteurs », *Nouvelles Questions Féministes*, 27/2, p. 53-66.
- BONANNO Alessandro et CAVALCANTI Josefa Salete Barbosa (2012),

¹⁰⁷ ABDELNOUR et BERNARD (2018).

« Globalization, Food Quality and Labor: The Case of Grape Production in North-Eastern Brazil », *The International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, 19/1, p. 37-55.

BOURDIEU Pierre (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.

BOURQUELOT Françoise (1973), *Les salariés agricoles en France : évolutions de leurs conditions de vie et de travail*. Thèse de doctorat en géographie, Paris 1, EPHE.

BOURQUELOT Françoise (1994), « Les salariés immigrés des serres légumières », *Études rurales*, 135-136, p. 145-150.

BROVIA Cristina (2008), « Sous la fêrule des caporali », *Études rurales*, 182, p. 153-168.

CARNET Pauline (2008), « Entre contrôle et tolérance », *Études rurales*, 182, p. 201-218.

CASTRACANI Lucio, DÉCOSSE Frédéric, HELLIO Emmanuelle, MESINI Béatrice et MORENO NIETO Juana (2021), « Salariés agricoles détachés : quelques leçons de la crise sanitaire », *Plein Droit*, 127/4, p. 9-15.

CASTRACANI Lucio, DÉCOSSE Frédéric et MORENO NIETO Juana (2021), « Les travailleurs détachés dans l'agriculture provençale », *La nouvelle revue du travail* [En ligne].

COCHET Hubert (2019), « Le modèle de l'agriculture familiale en France », in CHOUQUER Gérard et MAUREL Marie-Claude (dir.), *Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p 191-213.

DARPEIX Aurélie (2013), « La main-d'œuvre salariée en agriculture. Histoire d'une invisibilité », [En ligne].

DÉCOSSE Frédéric (2008), « La santé des travailleurs agricoles migrants : un objet politique ? », *Études rurales*, 182, p. 103-120.

DÉCOSSE Frédéric (2013), « Entre « usage contrôlé », invisibilisation et externalisation. Le précaire étranger face au risque chimique en agriculture intensive », *Sociologie du travail*, 55/3, p. 322-340.

DEDIEU François et JOUZEL Jean-Noël (2015a), « Comment ignorer ce que l'on sait ? La domestication des savoirs inconfortables sur les intoxications des agriculteurs par les pesticides », *Revue Française de Sociologie*, 56/1, p. 99-127.

- DEDIEU François, JOUZEL Jean-Noël (2015b), « Des difficultés de l'enquête médicale en milieu de travail contaminé », *Ethnologie française*, 45, p. 67-75.
- DEFFONTAINES Nicolas (2020), « Le suicide fataliste revisité. Les agriculteurs : une loupe sociale pour l'étude de ce type oublié », *Sociologie*, 11/2, p. 113-129.
- DESROSIÈRES Alain et THÉVENOT Laurent (2012), *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte.
- DIALLO Ibrahima (2019), « “Tuubab gole xote” : le travail des vengeurs d'Afrique subsaharienne en Champagne », in GADÉA Charles et OLIVESI Stéphane (dir.), *Les métiers de la vigne et du vin. Des terroirs aux territoires professionnels*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, p. 111-125.
- DUPRÉ Lucie (2006), « Salarié agricole : aujourd'hui, un métier comme les autres ? Jalons bibliographiques et pistes de travail pour une recherche en chantier », communication prononcée le 23 novembre 2006 à l'occasion de la « Journée des sociologues de l'INRA », Ivry-sur-Seine.
- DUPRÉ Lucie (2010), « Salariats agricoles : quels enjeux ? Comment réfléchir la diversité ? », *Le travail en agriculture dans les sciences pour l'action Journées d'étude Inra Sad – Cirad ES*, Parent, 24/26 mars 2010.
- GERTEL Jorg et SIPPÉL Sarah Ruth (2014), *Seasonal workers in Mediterranean agriculture: the social costs of eating fresh*, Londres, Routledge.
- GIREL Mathias (2016), « Les SHS au défi de l'ignorance », *La Lettre de l'InSHS*, 44, p. 19-21.
- GRANDJEAN Alexis, COURLEUX Frédéric, WEPIERRE Anne-Sophie et DEDIEU MarieSophie (2016), « L'agriculture familiale en France : éléments de définition et de quantification », *Centre d'études et de prospective*, 90, p. 1-8.
- HELLIO Emmanuelle (2008), « Importer des femmes pour exporter des fraises (Huelva) », *Études rurales*, 282, p. 185-200.
- HERVIEU Bertrand et PURSEIGLE François (2013), *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin.
- HUBSCHER Roland (2005), *L'immigration dans les campagnes françaises, 19^{ème}-20^{ème} siècle*, Paris, Odile Jacob.

- JAS Nathalie (2010), « Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France. Questions anciennes, nouveaux enjeux », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 59, p. 47-59.
- JOUNIN Nicolas (2009), *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte.
- KAYSER Bernard (1980), « Nouvelles campagnes, "Luttes de classes à la campagne" », *Études rurales*, 77, p. 124.
- LAMANTHE Annie, (2008), « Les paradoxes de la formalisation de la relation salariale en milieu rural (Briançonnais) », *Études rurales*, 182/2, p. 29-44.
- MEMMI Sarah, ROSANKIS Elodie, SANDRET Nicolas, DUPRAT Pascal, LEONARD Martine, MORAND Sigolène et TASSY Véronique (2019), « Premiers résultats de l'enquête SUMER 2017 : comment ont évolué les expositions des salariés aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? » *INRS, Références en santé au travail*, 159, p. 53-78.
- MENDRAS Henri (1958), *Les paysans et la modernisation de l'agriculture*, Paris, CNRS.
- MENDRAS Henri (1967), *La fin des paysans : changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Sédésis.
- MENDRAS Henri (1995), *Comment devenir sociologue : souvenirs d'un vieux Mandarin*, Arles, Actes Sud.
- MIRAMONT Yves (2008), « Salarié(e)s agricoles : oublié(e)s de l'agriculture française », *Cahiers du CEVIPOF*, 48, p. 13-34.
- MORICE Alain (2000), *Recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains : méthodes et interprétations*, Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, Paris, EHESS.
- MORICE Alain et MICHALON Bénédicte (2008), « Les migrants dans l'agriculture : vers une crise de main-d'œuvre ? », *Études rurales*, 182, p. 9-28.
- MULLER Séverin (2008), *À l'abattoir. Travail et relations professionnelles face au risque sanitaire*, Versailles, Éditions Quae.
- NICOURT Christian (2013), *Être agriculteur aujourd'hui : l'individualisation du travail des agriculteurs*, Versailles, Éditions Quae.
- NICOURT Christian et SEE Norbert (1984), *Conditions de travail en*

agriculture : Bilan des Recherches et Propositions, Paris, INRA.

- PALERM Juan-Vicente (2014), « An Inconvenient Persistence: Agribusiness and Awkward Workers in the United States and California », in LORENTZEN Lois Ann, (dir.), *Hidden Lives and Human Rights in the United States: Understanding the Controversies and Tragedies of Undocumented Immigration, vol. 3: Economics, Politics and Morality*, Santa-Barbara, Prager, p. 55-119.
- PHARO Patrick (1982), « Structures sociales et « mise en place ». Le cas des salariés agricoles », *Revue française de sociologie*, XXIII, p. 639-665.
- PHARO Patrick (1983), « L'horticulture des salariés », *Nouvelles Campagnes*, 26, p. 5-15.
- PILLON Thierry et VATIN François (2007), *Traité de sociologie du travail*, Toulouse, Octarès Éditions.
- ROUX Nicolas (2017), *Un emploi discontinu soutenable ? Trajectoires sociales de saisonniers agricoles et d'artistes du spectacle*. Thèse de doctorat en sociologie, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.
- SAMAK Madlyne (2016), « Pratiques d'emploi et figures du patron en agriculture biologique. Contribution à une sociologie du travail indépendant », *Sociologie du travail*, 58, p. 412-434.
- SEYS Baudouin (1996), « L'évolution sociale de la population active ». *INSEE Première*, 434.
- SIBLOT Yasmine, CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLÉ Olivier et RENAHY Nicolas (2015), *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- SIMONET Maud (2010), *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.
- SUAUD Charles (1984), « Le mythe de la base. Les États Généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 52-53, p. 56-79.
- TANGUY Lucie (2011), *La sociologie du travail en France. Enquête sur le travail des sociologues 1950-1990*, Paris, La Découverte.
- TÊTU-DELAGE Marie-Thérèse (2008), « Travail agricole et "carrières" des sans-papiers algériens dans la Drôme », *Études rurales*, 182, p. 45-60.

- VINCQ Jean-Louis (2014), « Les figures du salariat agricole : le cas du secteur des fruits et légumes en Languedoc-Roussillon », in JEANNEAUX Philippe et PERRIER-CORNET Philippe (dir.), *Repenser l'économie rurale*, Versailles, Éditions Quæ, p. 142-154.
- WEILER Anelyse, SEXSMITH Kathleen et MIKOFF-ZERN Laura-Anne (2020), « Parallel precarity: a comparison of US and Canadian agricultural guestworker programs », *The International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, 26/2, p. 146-163.